

Auteur: SRIKANTHAN Sabiran

Quand on veut configurer Firefox automatiquement sur plusieurs ordinateurs – que ce soit dans une entreprise, une école ou tout autre établissement – deux méthodes principales s'offrent à nous:

- **policies.json** : la méthode la plus simple et officielle, recommandée par Mozilla.
- **firefox.cfg** : une méthode plus ancienne et plus technique, mais aussi plus puissante.

Voici un guide clair pour savoir quand utiliser l'un ou l'autre, avec des exemples concrets à la clé.

---

## I. À quoi servent ces fichiers ?

- **policies.json** : Ce fichier permet de configurer Firefox via des options prévues par Mozilla. Il est écrit en JSON (un format facile à lire), et permet de faire pas mal de choses classiques comme définir une page d'accueil, bloquer les mises à jour, gérer les extensions, etc.
  - **firefox.cfg** : Plus ancien, ce fichier utilise du JavaScript. Il permet de modifier ou verrouiller presque n'importe quel paramètre interne de Firefox. C'est très puissant, mais aussi plus technique.
- 

## 2. Où placer ces fichiers ?

Fichier	Emplacement
policies.json	Mozilla Firefox\distribution\policies.json
firefox.cfg	Mozilla Firefox\firefox.cfg
local-settings.js	Mozilla Firefox\defaults\pref\local-settings.js

*Attention : le dossier defaults\pref\ n'existe pas toujours par défaut. Il faut parfois le créer manuellement.*

---

## 3. Comparaison rapide

Critère	policies.json	firefox.cfg
Facile à écrire/lire	format JSON)	JavaScript)
Méthode officielle Mozilla	OUI	NON
Configuration standard (MAJ, proxy, etc.)	OUI	NON
Accès aux réglages avancés	NON	OUI
Possibilité de verrouiller des paramètres	OUI	OUI
Adapté pour un déploiement en masse	OUI	OUI (mais plus complexe)

## 4. Ce qu'on peut faire avec \*\*policies.json\*\*

Voici quelques exemples de choses faciles à faire :

- Définir une page d'accueil fixe
- Bloquer l'accès à about:addons
- Désactiver les mises à jour automatiques
- Restreindre les extensions ou activer un proxy
- Contrôler la télémétrie
- Gérer les moteurs de recherche

Exemple de \*\*policies.json\*\* :

À placer ici : Mozilla Firefox\distribution\policies.json

```
{  
  "policies": {  
    "Homepage": {  
      "URL": "http://firefoxportal.com/canonical.html",  
      "Locked": true},  
    "BlockAboutAddons": true,  
    "DisableAppUpdate": true}  
}
```

## 5. Ce que **\*\*policies.json\*\*** ne permet pas, mais que **\*\*firefox.cfg\*\*** peut faire

Il existe certains réglages trop spécifiques ou techniques pour être pris en charge par `policies.json`, mais qu'on peut très bien gérer avec `firefox.cfg`.

Réglage	Possible avec <code>policies.json</code> ? ?	Possible avec <code>firefox.cfg</code> ?
Désactiver WebRTC	NON	OUI
Limiter la taille du cache disque	NON	OUI
Modifier les délais réseau	NON	OUI
Cacher des éléments de l'interface	NON	OUI (avec CSS)
Ajouter des moteurs de recherche non listés	NON	OUI

Exemple de **\*\*firefox.cfg\*\*** :

À placer à la racine de Firefox (`Mozilla Firefox\firefox.cfg`)

```
// firefox.cfg
lockPref("browser.startup.homepage",
"https://firefoxdetectportal.com/canonical/html");
lockPref("app.update.enabled", false);
lockPref("media.peerconnection.enabled", false); // Désactive
WebRTC
lockPref("browser.cache.disk.capacity", 20480); // Limite le
cache à 20 Mo
```

Et le fichier associé **\*\*local-settings.js\*\*** :

À placer ici : `Mozilla Firefox\defaults\pref\local-settings.js`

```
// local-settings.js
pref("general.config.filename", "firefox.cfg");
pref("general.config.obscure_value", 0);
```

Ce fichier dit à Firefox de charger `firefox.cfg` au démarrage.

## 6. Quelle méthode choisir ?

Situation	Méthode recommandée
Déploiement standard (page d'accueil, MAJ, proxy...)	<code>policies.json</code>
Besoin de réglages avancés	<code>firefox.cfg</code>
Besoin des deux types de réglages	Utiliser les deux

---

## 7. En résumé

- Utilisez `**policies.json**` en priorité : c'est simple, clair, officiel, et largement suffisant dans 90 % des cas.
- Utilisez `**firefox.cfg**` si vous avez besoin de modifier des réglages plus poussés ou spécifiques.
- Les deux méthodes peuvent être combinées sans problème, à condition qu'elles ne définissent pas des choses contradictoires.